

## **20241211 InfoMigrants**

<https://www.infomigrants.net/fr/post/61667/a-la-frontiere-francoitalienne-les-refoulements-de-migrants-ont-repris-malgre-la-decision-du-conseil-detat>

### Grand angle



Les locaux de la police aux frontières de Montgenèvre, à la frontière franco-italienne, en février 2021. Crédit : Mehdi Chebil pour InfoMigrants

## **À la frontière franco-italienne, les refoulements de migrants ont repris malgré la décision du Conseil d'État**

Par [Leslie Carretero](#)

Depuis quelques semaines, les associations observent une "résurgence" des refoulements à la frontière franco-italienne, dans la région de Montgenèvre. Ces pratiques avaient pourtant cessé ces derniers mois dans cette zone après la décision du Conseil d'État de février 2024, estimant que ces "pushbacks" étaient illégaux.

Le répit n'aura été que de courte durée. Dans un [communiqué](#) publié vendredi 6 décembre, les associations Tous migrants et Médecins du Monde (MmM) déplorent une "résurgence de modes opératoires contraires au droit international, européen, et français" à la frontière franco-italienne.

En clair, les deux associations observent à nouveau ces dernières semaines des refoulements de migrants au niveau de Montgenèvre. Des pratiques pourtant abandonnées dans la région après la décision du Conseil d'État en début d'année.



Des voitures des forces de l'ordre françaises à Montgenèvre, au pied des Alpes (archives). Crédit : Mehdi Chebil pour InfoMigrants

Le 2 février 2024, la plus haute juridiction a annulé un article du code des étrangers (Ceseda) non conforme au droit européen qui permettait aux forces de l'ordre de prononcer des refus d'entrée aux étrangers arrivés aux frontières françaises en situation irrégulière, sans leur laisser la possibilité de demander l'asile.

Le Conseil d'État s'était alors appuyé sur un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) de septembre 2023 : selon les juges européens, la France était jusque-là dans l'illégalité et devait se conformer à la directive "retour" qui prévaut en UE.

*A lire aussi*

[À la frontière franco-italienne, moins de migrants refoulés depuis une décision du Conseil d'État](#)

En clair, "cela signifie la possibilité de bénéficier d'un avocat, d'un interprète, la possibilité pour les associations d'être présentes en rétention, l'accès à un médecin, le droit d'exercer un recours, de faire une demande d'asile...", expliquait en février au [Monde](#) Me Patrice Spinosi, qui défendait devant le Conseil d'État l'association requérante, Avocats pour la défense des droits des étrangers.

## "Très forte augmentation des réadmissions en Italie"

Ainsi, à partir de février, les autorités se sont conformées au droit, indiquent les associations. "Entre février et novembre 2024, la majorité des personnes exilées désireuses de demander l'asile en France et qui se présentaient à la frontière de Montgenèvre étaient admises sur le territoire français", écrivent Tous Migrants et MdM dans leur communiqué.

Concrètement, les exilés qui faisaient part de leur souhait de demander l'asile lors d'un contrôle opéré par les forces de l'ordre étaient orientés dans les locaux de la police aux frontières (PAF) de Montgenèvre. Là, ils passaient un entretien en bonne et due forme, avec l'aide d'un interprète si besoin. Ensuite, les migrants obtenaient un document informatif indiquant qu'ils pouvaient se présenter à la Spada (Structure de premier accueil des demandeurs d'asile) de Marseille.



La frontière franco-italienne dans les Alpes. Crédit : InfoMigrants

En revanche, pour ceux qui passaient par Menton (lieu historique de passage des migrants depuis l'Italie), les choses ont peu bougé. "Certes, la police ne délivre plus de refus d'entrée mais elle délivre des réadmissions vers l'Italie. Peu de personnes ont été autorisées à entrer sur le territoire français au titre de l'asile à Menton, contrairement à Montgenèvre" depuis la décision du Conseil d'État, précise à InfoMigrants Agnès Lerolle, coordinatrice de cinq ONG à la frontière franco-italienne.

"Menton est symbolique, souvent sous le feu des projecteurs quand on parle d'immigration, et c'est un lieu de passages importants", ajoute-t-elle pour expliquer cette différence de méthode selon les zones de la frontière franco-italienne.

*A lire aussi*

[Traversée des Alpes : "On était perdus, je m'enfonçais dans la neige jusqu'aux genoux" \(2/4\)](#)

Mais depuis début novembre, les humanitaires estiment que les autorités Montgenèvre ont repris les refoulements illégaux. Les associations disent observer "une très forte augmentation des réadmissions (c'est à dire le renvoi) en Italie de personnes exilées, dont beaucoup étaient désireuses de demander l'asile en France". "On a recueilli plusieurs témoignages de personnes qui ont exprimé leur volonté de demander l'asile mais soit elles ont été totalement ignorées, soit les conditions d'entretien étaient inadaptées, parfois sans interprète", détaille à InfoMigrants Isabelle Lorre, coordinatrice du programme Migration frontière transalpine à Médecins du Monde.

## **Reprise des passages par les Alpes**

Pourquoi ce changement de méthode soudain à Montgenèvre ? Contactée par InfoMigrants, la préfecture des Hautes-Alpes a indiqué qu'elle ne ferait "aucun commentaire à ce sujet". Les humanitaires, eux, n'ont pas de certitudes mais avancent cependant une explication : "C'est la première fois qu'on enregistre plus de passages depuis Montgenèvre qu'à Menton", remarque Agnès Lerolle. "Il faut aussi prendre en compte le contexte national et la volonté du ministère de l'Intérieur démissionnaire, Bruno Retailleau, de réduire l'immigration", renchérit Isabelle Lorre.

Nommé le 21 septembre 2024, Bruno Retailleau est un partisan d'une ligne dure sur les questions migratoires. Un mois après sa prise de fonction Place Beauvau, il a envoyé une circulaire aux préfets réclamant "la reprise du contrôle de notre immigration". "[Cela dépend] de votre implication personnelle", a-t-il dit aux représentants de l'État en régions.

Pour tenter d'échapper aux refoulements, les passages plus discrets par les Alpes recommencent ces dernières semaines alors qu'ils avaient totalement disparu depuis la décision du Conseil d'État en février. "On voit de nouveau des personnes épuisées par la marche, arrivées tard dans la nuit après avoir franchi la montagne. On soigne des cas de gelures et les secours en montagne sont déjà intervenus depuis le début de saison", s'inquiète Isabelle Lorre. "En quelques semaines, tout recommence. Et on sait bien qu'en hiver, des drames peuvent vite arriver". Ces dernières années, plusieurs migrants ont été retrouvés morts de froid dans les Alpes en tentant d'atteindre le sol français, loin des radars policiers.